

## Édito

### Elections internes SNES-FSU du 14 mai au 6 juin

Du **lundi 14 mai au mercredi 6 juin 2018** ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes qui seront responsables du SNES-FSU pour les trois années à venir.

**4 votes sont à émettre**, pour choisir :

- **au plan national** : 2 votes

a) une liste de candidat(e)s pour la commission administrative nationale (C.A.N.) du SNES-FSU (le « parlement » du syndicat),

b) un(e) secrétaire (titulaire et suppléant) pour la catégorie à laquelle vous appartenez,

- **au plan académique** : 1 vote

une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique (C.A.A.) du SNES-FSU,

- **au plan départemental** : 1 vote

une liste de candidat(e)s au bureau départemental (Var ou Alpes-Maritimes) du SNES-FSU.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée (ou tendances) qui animent le SNES-FSU et la FSU.

Les listes et textes d'orientation pour la commission administrative académique et les bureaux départementaux sont dans le **NICE SNES n° 248 de mai 2018** qui a été envoyé à tous les syndiqués.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les secrétariats de catégories se trouvent dans un supplément à l'US N° 777 d'avril 2018.

Les élections ont lieu du **lundi 14 mai au mercredi 6 juin 2018**, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer à bulletin secret.

Bien cordialement.

Le secrétariat académique du SNES-FSU de Nice.

NICE C-DIS  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## SPÉCIAL VOTES ISOLÉS ET RETRAITÉS



Supp. n° 4 au NICE-SNES n°247 de mars 2018  
Nice, le 19 avril 2018

SOMMAIRE

p. 1 Elections internes

p. 2 Comment voter par correspondance ?

P. 2 Le dépouillement

Annexe 1 : Bulletin de vote

Annexe 2 : Le matériel de vote



### Qui vote par correspondance ?

- Les retraités.

- Les isolés, en particulier les TZR qui ne sont pas nommés sur poste à l'année, les TZR et les Non-Titulaires qui n'enseignent pas actuellement dans l'établissement où ils ont payé leur cotisation 2017-2018, les collègues qui ne sont pas en poste au moment du vote (arrêt maladie, congé formation, voyage scolaire, etc...). Les collègues pour lesquels le S 1 n'est pas organisé.

### Comment voter par correspondance ?

Le vote se fait sous triple enveloppe : (matériel joint à ce courrier)

- Le bulletin de vote doit être mis dans la première enveloppe, de couleur, non cachetée, ne portant aucune mention,

- cette première enveloppe contenant le bulletin doit être mise dans une deuxième enveloppe cachetée, sur laquelle doivent figurer les nom et prénom, la catégorie, le département, le lieu de paiement de la cotisation, la signature,

- le tout est à mettre dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée, adressée à :

**SNES-FSU**

**Votes**

**264, bd de la Madeleine**

**06000 NICE**

**Merci de préciser au dos de l'enveloppe : retraités ou Isolés et le département**

N'attendez pas la dernière minute pour voter !

### Le dépouillement académique

Il sera fait jeudi 14 juin au siège de la section académique de Nice, par la Commission académique de dépouillement.

Les dépouillements des bureaux départementaux se feront également le jeudi 14 juin, au siège de la section académique du SNES-FSU.

**Nota-bene :**

c'est exactement la même procédure que pour le dernier vote sur les rapports d'activité et financiers nationaux et académiques.

**Votre contact au SNES-FSU :**

**tél. : 04.97.11.81.53, fax :04.97.11.81.51, courriel : s3nic@snes.edu**

**les mardi, mercredi après-midi, jeudi après-midi et vendredi.**



### 1<sup>er</sup> VOTE : C.A. NATIONALE

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ  
ET ACTION

ÉCOLE  
ÉMANCIPÉE

UNITÉ, REVENDICATIONS,  
INDEPENDANCE SYNDICALE

ÉMANCIPATION

### 2<sup>e</sup> VOTE : "SECRÉTAIRES DE CATÉGORIES"

Entourez d'un trait apparent UN ET UN SEUL groupe de candidats correspondant à VOTRE catégorie

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE
AGREGÉ(E)S	T : BOISSEL V. S : VOIRINA.	T : CLUZEAU C. S : DESCHERPERA.	T : BERTRANDE B. S : KIZILIAN C.	T : MIGNOT Y. S : LIONS C.
CERTIFIÉ(E)S, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT,	T : BARBILLAT C. S : CAMPAIN J.	T : BOIRON L. S : PIAGET N.	T : NOVELLO M.L. S : LARTICHAUX D.	T : BONNOT F. S : BODIN M.
NON TITULAIRES	T : KRANTZ N. S : MARCATTI S.		T : PERIN N. S : ZARZOUR G.	
CPE	T : RALUY O. S : MACE C.	T : VITORINO A. S : GOJUJ M.	T : DUBACQ P.H. S : SALOMONE- BONETTO C.	
PSY-EN	T : DURIEZ G. S : PENAVAIRE F.	T : BENNASSAR L. S : CADO S.		
RETRAITE(E)S	T : CAHOUET M. S : BOUCHART G.	T : PETITPAS M. S : DUMAS G.	T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H.	T : LEFEBVRE J S : DANRY E.
ETUDIANT(E)S- SURVEILLANT(E)S	T : ALBERT V. S : LAGACHE M.	T : MAYETA A. S : ZOTSI A.	T : ROUX M. S : TORRE J.	

### 3<sup>e</sup> VOTE : CA académique

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ  
ET ACTION

ÉCOLE  
ÉMANCIPÉE

### 4<sup>e</sup> VOTE : Bureau départemental

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

*Syndicats des Alpes-Maritimes*

UNITÉ  
ET ACTION

ÉCOLE  
ÉMANCIPÉE

*Syndicats du Var*

UNITÉ  
ET ACTION

